

DISCOURS CÉRÉMONIE DES VŒUX



Nous devons nous retrouver ici en 2021, nous devons nous retrouver ici en 2022 mais les circonstances sanitaires ont fait que, de manière inédite, la première cérémonie des vœux du mandat élu en 2020 se déroule aujourd'hui en janvier 2023 !

Le discours des vœux est un exercice un peu particulier pour lequel je vais m'efforcer, d'être synthétique. Pourtant depuis le 25 mai 2020, date d'installation de la nouvelle équipe municipale, il y en aurait à raconter !

Arrivé en pleine crise sanitaire, il a fallu composer des mois durant avec des protocoles en perpétuelle évolution. Des annonces présidentielles à leur application sur le terrain, il a fallu développer des trésors d'ingéniosités pour assurer la continuité du service publique et la sécurité sanitaire de tout un chacun.

Merci aussi aux agents, aux bénévoles, aux habitants et aux élus qui ont œuvrés pour que cette période difficile s'efface peu à peu. Trois ans après le début de la pandémie, notre présence ici, ensemble ce matin, fait plaisir à voir.

En 2021, accompagné par l'Institut des Risques Majeurs et par Grenoble Alpes Métropole, nous avons procédé, 6 mois durant, à la mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde.

Vous le savez, notre village est particulièrement impacté par la question des risques technologiques. En proximité immédiate des plateformes chimiques de PONT-DE-CLAIX et de JARRIE, traversé par un pipeline d'hydrogène, des pipelines de gaz naturel, d'acide chlorhydrique, par la RN85 et la voie ferrée sur lesquelles circulent des matières dangereuses, bref ! Il ne s'agit pas de nier les risques, il s'agit de se préparer aux éventuels aléas qu'ils pourraient amener.

La culture du risque est primordiale pour des villages comme le nôtre. L'incident survenu le 10 novembre dernier sur le site d'Arkema à JARRIE a démontré l'importance d'exercices réguliers et d'une bonne information des populations notamment au travers du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le fameux DICRIM que vous avez toutes et tous reçus dans vos boîtes à lettres. Si le 10 novembre, d'après le retour d'expérience organisé par Grenoble Alpes Métropole, les organisations communales ont toutes correctement fonctionné, il reste évidemment encore et toujours des progrès à faire collectivement pour améliorer nos réactions.

Ces documents ont vocation à évoluer, puisque cela ne vous aura pas échappé, les Isles de CHAMPAGNIER se transforme. La ZAC du Saut du Moine, initialement portée par la commune et la communauté de commune du sud-grenoblois, aujourd'hui sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, se développe largement et avec elle l'ensemble du parc industriel sud.

De 20 hectares de friches industrielles laissées par la fin d'activité de *Polimeri*, l'ingénierie métropolitaine aura réussi à créer, sans artificialiser le moindre mètre carré agricole, 20 hectares de foncier industriel si important pour notre territoire.

À la suite de l'entreprise *SDCEM* installée en 2019, c'est en ce moment même trois industriels qui construisent ici leurs futures usines. *ACS SteelHy*, entreprise de chaudronnerie dédiée à la filière hydrogène, *HRS* acteur majeur du marché des stations d'avitaillement en hydrogène et enfin *Aledia*, start up - future tête de pont de l'industrie micro-électronique spécialiste des micro LED de demain.

Avec le renouveau de l'industrie de notre commune, vient l'exigence du respect de l'environnement, de l'industrie de demain, vient également le souhait de partager avec elles leurs aventures et un destin commun qui nous lie du fait de leur présence.

Depuis 2 ans nous dialoguons et construisons des relations entre la ZAC et le village. Elles passeront notamment par le sport d'entreprise, l'appui aux projets locaux et par une participation, de fait, au redéploiement de services dans notre village.

Il y a 20 ans quand *Polimeri* était ouvert, avec 200/300 employés, les repas d'affaire faisaient en grande partie vivre plusieurs restaurants. Demain, d'ici 2026, ce n'est pas moins de 800 emplois supplémentaires qui devraient arriver sur la ZAC, dès lors comment ne pas saisir l'opportunité qui nous est offerte de relancer l'activité commerciale au cœur du village.

Si le renouveau de l'activité place du Laca depuis fin 2021 remporte aujourd'hui un succès certain, la croissance à venir de la demande nous amène à travailler au coup d'après. Ainsi après une longue négociation, débutée en octobre 2020 entre la commune et le promoteur de l'opération du Hameau du Laca nous avançons aujourd'hui vers la pérennisation d'un pôle de vie, de service et de commerces.

Si après étude les lots commerciaux se sont malheureusement montrés impropres à l'installation d'activité de restauration, ces derniers verront tout de même arriver en 2023 la bibliothèque municipale, j'y reviendrais, ainsi qu'un cabinet médical multi-praticiens, avant d'autre installation à venir.

La présence des commerces de bouche sera pérennisée par de nouveaux aménagements qui devront permettre d'améliorer les conditions de travail des commerçants, la qualité de service aux champagnards mais aussi la cohabitation avec les habitations voisines.

Signe du dynamisme de la commune, je tiens également à souligner et à saluer ici l'ouverture en 2022 d'un espace de séminaire et de coworking chemin du Piollier qui offre un service nouveau et attendu par les champagnards.





Ces deux dernières années notre village a plus grandi qu'à n'importe quel moment de son histoire. Des autorisations d'urbanisme délivrées en 2018 et 2019, à la suite de la mise à jour des Plans de Préventions des Risques Technologiques des plateformes chimiques de PONT-DE-CLAIX et de JARRIE, ont été livrés 150 nouveaux logements en 2020 et 2021.

Avec cela, la population de CHAMPAGNIER a connu une croissance record d'environ 350 habitants, 30% de population supplémentaire, ... en seulement 2 années. Avec ces nouvelles populations, la nécessité d'adapter nos services publics pour répondre à la demande notamment à l'école et au service enfance-jeunesse. La rentrée 2022 a été l'occasion de l'ouverture d'une 6^{ème} classe là où nous peinions à maintenir une 5^{ème} classe en 2019.

Dès juin 2020 nous avons lancé la double opération de requalification et de restructuration du bâtiment des 4 Vents. Accompagné par deux assistances à maîtrise d'ouvrage, les SPL Alec (pour la partie requalification thermique) et Inovaction (pour la partie restructuration et accompagnement du projet), ce projet est le projet cœur du mandat, puisqu'il s'agit de porter ni plus ni moins que le plus gros investissement de l'histoire de notre village.

En dehors de l'intérêt de la restructuration de l'espace pour un accueil qualitatif des publics, la rénovation thermique de ce bâtiment est aujourd'hui une nécessité pour notre village. Nous fêtons cette année les 30 ans de ce bâtiment, et si nous avons la chance de bénéficier d'un tel bâtiment, l'un des plus grands gymnases de l'agglomération, nous avons aussi le devoir de l'entretenir et de limiter son impact sur l'environnement comme sur les finances communales.

Cette belle bête de 1 700 m² a besoin, et c'est bien normal à cet âge, d'une sérieuse remise à niveau. L'objectif de part la loi est d'atteindre les moins 60% de consommation énergétique à horizon 2050, nous prévoyons d'aller au-delà à horizon 2025 !

Isolation des plafonds, réfection de la paroi vitrée, installation d'une VMC double flux, isolation des murs, changement de chaudière ... sont autant de bouquets de travaux qui nous permettront de diminuer significativement la consommation de ce bâtiment et d'augmenter le confort d'usage. L'installation de solaire photovoltaïque sur le toit devrait lui permettre de produire l'électricité consommée par ce bâtiment mais aussi par l'école dans une logique d'autoconsommation collective. Le potentiel est tel que les simulations prévoient que même après avoir alimenté ces deux bâtiments nous aurons encore la capacité à vendre de l'électricité sur le réseau.

Pour la restructuration la consigne est de favoriser la densification d'usage du bâtiment en le rendant un maximum performant et polyvalent afin notamment de limiter la construction de nouveaux espaces. Au final, le comité de pilotage qui chapeaute ce projet, qui inclut élus, usagers, agents et habitants, a validé un scénario dans lequel l'enveloppe du bâtiment ne subit pas d'agrandissement mais dans lequel les 140 m² de vestiaires, actuellement enclavés entre le service enfance-jeunesse et cette salle, sont sortis de l'espace pour être reconstruits au bord du terrain, intégré dans le talus.

Dans l'aile Est, c'est la bibliothèque qui cédera sa place à l'agrandissement de la restauration scolaire car la forte croissance de l'effectif scolaire amène des enfants à devoir aller manger dans l'enfance-jeunesse. Il était temps d'agir et de redonner toute sa place à ce service essentiel à la vie de l'école et de notre village.



Pour autant, tout cela doit se financer ! Une commune se doit d'investir car en l'absence d'investissement ce sont ses moyens au quotidien qui en souffrent. L'Espace des 4 Vents en est l'exemple parfait !

La rénovation des 4 Vents coûtera, en soi, environ 2 millions d'euros, ce qui est conséquent pour une commune comme la notre dont le budget annuel de fonctionnement est d'1,6 millions d'euros. Si aujourd'hui cette opération est possible c'est d'une part grâce aux nombreux financeurs que nous mobilisons, de manière non exhaustive : l'État, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la Fédération Française de Football, le Syndicat Intercommunale de Collaboration sur la Compétence Enfance, La Caisse d'Allocation Familiale ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour investir c'est d'autre part, grâce à la capacité propre de notre commune ! Croyez-moi ça en vaut le coup. Si je reprends l'exemple des 4 Vents, malgré une enveloppe de travaux conséquente, pour un bâtiment qui repart pour 30 ans, le temps de retour sur investissement est aujourd'hui estimé à seulement 9 ans, l'économie de fonctionnement induite pouvant être de l'ordre de 100 000€ chaque année. 100 000 € que nous retrouverons mécaniquement dans les services aux habitants !

Alors pour pouvoir investir quand on est une commune, c'est comme pour un foyer, il faut avant tout avoir les moyens d'emprunter et d'emprunter dans de bonnes conditions. Contrairement à un foyer, les communes votent chaque année leur budget en séance publique, ce sera le lundi 27 mars prochain pour CHAMPAGNIER.

En 2020, c'est déjà notre municipalité qui a voté le budget, pour autant installé fin mai il nous fallait voter le budget dans l'urgence, nous n'avons pu alors que prendre le budget préparé par la municipalité précédente et l'amender brièvement avant de le voter.

Le budget 2021 a donc été notre premier vrai budget, l'occasion d'affirmer des choix et surtout notre méthode. Ainsi nous avons instauré à cette occasion la tenue d'un débat d'orientation budgétaire qui se tient préalablement au vote du budget, lors de la séance précédente du conseil afin que nous puissions concrètement avoir le temps de rectifier le tir à la suite de ce débat et ne pas simplement évoqué une stratégie immuable. C'est une posture démocratique qui nous tient à cœur comme par ailleurs le fait d'associer aux travaux de la commission Finances et personnels, qui prépare le budget, un membre de la liste minoritaire *Ensemble pour l'avenir du Champagnier*.

Les budgets 2021 et 2022 étaient des budgets de remise en ordre de marche de nos finances. Un travail conséquent de renégociation des marchés, d'épure de dépenses, de mise en cohérence des recettes a été réalisé et a porté ses fruits.

Le budget 2023 s'annonce d'ores et déjà bien plus compliqué, pour deux raisons !





La première est conjoncturelle : augmentation du coût des énergies, dégradation des ratios financiers, augmentations des prestations de services, absence de dotation de l'Etat, inflation généralisée, augmentation consécutive du SMIC et augmentation du point d'indice des fonctionnaires dont je me félicite mais qui, imposée en juillet, après le vote des budgets des communes n'a pas pu être anticipée et n'a pas été compensée.

La deuxième raison est, elle, structurelle pour CHAMPAGNIER. L'histoire de notre village, nous devons l'assumer, fait que la principale recette de notre collectivité, encore aujourd'hui, est tirée des subsides de ce qui était la taxe professionnelle payée par *Poliméri*. Là où l'ensemble des impôts payés par les champagnards représente 15% des recettes de la collectivité, cette ressource représente à elle seule 38% de nos recettes. C'est une chance ! Cela nous a permis de bien vivre, de construire des équipements et d'offrir un niveau de service aux habitants équivalent davantage à une commune de 3-4000 habitants que d'une commune de 1500.

La difficulté réside dans le fait que l'Etat, quand il a mis fin à la taxe professionnelle en 2001, a gelé cette somme à l'euro prêt. Cela fait que depuis 2001 chaque point de croissance n'est plus touché par les communes mais par l'Etat et qu'à contrario chaque point d'inflation est payé cash par les collectivités comme les nôtres.

Du côté des impôts locaux, le choix des précédentes municipalités, que je ne suis pas là pour juger mais que nous devons bien constater, a été de ne jamais répercuter l'inflation sur les habitants. C'est un parti pris, ok ! mais qu'est ce que cela veut dire, cela veut dire que depuis 2001 chaque point d'inflation a grignoté lentement mais sûrement les marges que nous offrait la taxe professionnelle.

La conjoncture actuelle particulièrement inflationniste et les décisions de l'Etat auront fini en 2022 de grignoter notre bas de laine. Il nous faudra cette année à nouveau reprendre un travail de fond pour optimiser nos dépenses et nos recettes, pratiquer des choix dans une logique immuable de justice sociale. Ce travail est à venir et je souhaite, comme c'est d'usage depuis 2021, que ce débat soit conduit de manière la plus ouverte et transparente possible.

Considérant notamment qu'au-delà du budget 2023, les budgets 2024 et suivants devraient nous permettre d'envisager des jours bien meilleurs, et cela, en partie, grâce aux investissements réalisés.

Enfin, pour finir je me permettrais de vous parler d'une des principales actualités de 2023, le déplacement de la bibliothèque !

Pourquoi ? Parce que nous manquons largement de place ! Pour la restauration scolaire, je vous l'ai déjà dit, mais aussi pour la bibliothèque puisqu'aujourd'hui notre petite bibliothèque de 60 m² ne correspond plus aux usages et demain ne correspondra plus aux critères d'une bibliothèque de catégorie 2.

Quand ? En 2023 ! Dans l'année les locaux place du Laca seront acquis par la commune, le compromis a été voté en octobre dernier, les locaux seront aménagés et si nous avons un peu de chance la bibliothèque sera déménagée en fin d'année.

Comment ? Avec vous ! Puisqu'en ce moment même travaille un groupe d'élus et d'habitants pour écrire un projet de bibliothèque qui devra détailler la modalité de vie et d'animation de ce futur équipement. C'est une première pour notre village, c'est une occasion d'écrire collectivement la feuille de route de ce qui est pour une commune comme la nôtre un élément central de notre vie culturelle, c'est aussi une exigence pour nos financeurs qui nous permettront demain de bénéficier d'une bibliothèque de catégorie 1 dont nous pouvons être fiers. Alors, je me vois dans l'obligation de faire l'impasse sur bon nombre de sujet parmi lesquels les collaborations culturelles grandissantes avec les communes voisines autour d'événements comme *Fils et filles d'immigrés*, la signature d'un plan de gestion de la forêt ambitieux, les perspectives de réalisation de la voie verte du plateau et de la Combe de CHAMPAGNIER, la réalisation de la ChronoVélo 3 entre PONT-DE-CLAIX et la ZAC, la sécurisation de la niche d'arrachement des Combettes, Terre de Jeux 2024 etc. mais bref ! Il faut en garder pour les réunions publiques et pour les prochains vœux !

Désolé des frustrations mais vous savez pouvoir nous retrouver, moi et notre équipe municipale, quand vous le voulez pour évoquer tous les sujets que vous jugerez nécessaire. Notre porte n'a jamais été fermée à quiconque.

Voilà il me reste donc à vous présenter, sincèrement, chaleureusement, mes meilleurs vœux pour l'année 2023 !





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

PROJET BIBLIOTHÈQUE

CA BOUGE À LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPAGNIER !

2023 sera une grande année qui verra notre bibliothèque évoluer au travers de trois changements majeurs.

Le premier est directement lié au projet de requalification et de restructuration de l'Espace des 4 Vents ainsi qu'à la volonté d'améliorer la qualité de service de la bibliothèque, aujourd'hui partiellement dégradée par l'exiguïté des locaux.

À ce jour, la bibliothèque ne dispose que d'une surface de 60 m² partiellement accessible. Elle répond aux exigences de surface d'une bibliothèque de 2^{ème} catégorie mais ce statut est aujourd'hui menacé par la croissance de la population champagnarde.

Parallèlement, cette croissance de population nécessite aujourd'hui d'augmenter la surface dédiée à la restauration scolaire, devenue elle aussi trop exiguë, située dans la même aile que la bibliothèque.

Le comité de pilotage du projet des 4 Vents a donc acté en 2022 le déplacement de la bibliothèque dans d'autres lieux pour permettre la reprise de l'espace pour la restauration mais aussi pour permettre une isolation efficace de cette partie du bâtiment.

Les locaux choisis pour accueillir la future bibliothèque se trouvent être deux des cinq lots commerciaux présents dans l'opération des hameaux du Laca. Les travaux d'aménagement devraient avoir lieu sur l'année 2023 pour un déménagement en fin d'année.

Le choix de ces locaux s'explique entre autres choses par une proximité accrue avec les publics adolescents (arrêt TC en proximité), l'emplacement dans une des centralités du village, la possibilité de garder un lien fonctionnel avec l'école mais aussi une superficie permettant de réaliser une bibliothèque de catégorie 1 et ainsi d'être éligible aux financements liés.

Cet état de fait nous amène au deuxième changement que la bibliothèque devra vivre en 2023, l'écriture d'un projet de bibliothèque! Avec les nouveaux locaux et l'arrivée de nouveaux financeurs vient la nécessité de coucher sur le papier un projet de bibliothèque qui devra détailler les moyens dédiés et la modalité d'animation de ce nouvel espace de la vie culturelle de CHAMPAGNIER.

La commission extra-municipale Culture, présidée par Elise BRALET, adjointe notamment à la culture, a été saisie pour coordonner l'écriture de ce projet en s'associant à toutes les personnalités qu'elle juge nécessaire. Ainsi un gros travail d'état des lieux, d'audition et de création est à réaliser pour présenter d'ici la fin de l'hiver une première ébauche du projet de bibliothèque aux organismes qui participeront demain au financement et à la vie de ce lieu.

Enfin, l'un des changements les plus notables de 2023 réside dans la ressource humaine puisque Thérèse ANGIARI, bibliothécaire à CHAMPAGNIER depuis une vingtaine d'années, a fait valoir ses droits à la retraite.

Avec elle c'est également toute une équipe de bénévoles, engagées depuis de nombreuses années pour

faire vivre notre bibliothèque, qui prendront du recul. Nous ne pourrons jamais assez les remercier pour leur engagement et tout le travail accompli à travers les années pour le bien commun. Nous perdons là des personnalités essentielles à la culture pour notre village.

Un recrutement a été lancé il y a quelques semaines afin d'intégrer une nouvelle recrue d'ici avril 2023 sur cette fonction. Désormais en charge de la bibliothèque et de l'assistance à la programmation culturelle ce nouvel agent aura en charge dès son arrivée de prendre en main la vie quotidienne de notre bibliothèque mais aussi de finaliser l'écriture du projet de bibliothèque et de travailler avec le futur maître d'œuvre à la conception du futur espace situé hameau du Laca.

Pour autant, une bibliothèque devant vivre par et pour ses usagers, l'implication de ces derniers dans la vie des futurs locaux est primordiale. Si quelques bénévoles feront la translation vers les nouveaux locaux, nous cherchons de nouveaux bénévoles pour s'impliquer dans la vie de ce futur espace.

A savoir

Être bénévole en bibliothèque, c'est accueillir les lecteurs, les conseiller, gérer les emprunts et les retours de livre mais pas que. C'est également ranger les livres, se tenir informé des sorties littéraires, réparer les livres si besoin. Des formations sont proposées par la Bibliothèque Départementale de l'Isère pour vous accompagner.

Que vous souhaitez accompagner les démarches, donner quelques heures ou davantage, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie

mairie@champagnier.fr

SUIVEZ L'ACTUALITÉ ET PARTICIPEZ À CE PROJET

Une 1^{ère} réunion publique s'est tenue le 15 décembre dernier. Vous pouvez la retrouver la vidéo via le lien : <https://youtu.be/mfDv9vuZbmY>

Il reste cependant du travail pour avancer sur ce dossier, si cela vous intéresse vous pourrez assister à un atelier participatif le **jeudi 23 février à 19h en mairie.**

Pour mieux connaître vos attentes sur la future bibliothèque, nous vous proposons de répondre au questionnaire joint à ce bulletin ou disponible en scannant ce QR Code.

Merci d'avance pour votre participation.





SERVICE ENFANCE / JEUNESSE

Le service enfance jeunesse est en charge d'organiser les activités de vos enfants au sein des accueils périscolaires et extrascolaires de la commune de CHAMPAGNIER.

Tous les temps d'animation, même sans thématique définie, sont préparés chaque mardi après-midi par l'équipe d'animation. Les enfants ont le choix de participer aux activités proposées ou d'être en temps libre surveillé.

En cantine, les maternelles ont environ 15 à 20 minutes de jeux après le repas avant d'aller à la sieste et les élémentaires ont 30 à 45 minutes réparties de la manière suivante : de 11h30 à 12h00 et de 13h à 13h15.

Le périscolaire du soir une animation est proposée pour les élémentaires et une autre pour les maternelles de 17h à 17h30 puis petits et grands se regroupent pour faire des jeux libres ou terminer les activités commencées jusqu'à 18h30.

Depuis la rentrée de septembre 2022, nous avons travaillé avec les enfants sur 3 thématiques.

✍ En septembre : « le règlement intérieur », nous avons mis en place et écrit le règlement intérieur du périscolaire,

✍ En octobre : « Le cinéma », les enfants ont été sensibilisés au tournage d'une vidéo et réalisé des interviews.

✍ En décembre : « À la reconquête de l'esprit de Noël », les enfants ont dû trouver et participer à des jeux coopératifs et de bienveillances entre eux afin de pouvoir retrouver l'esprit de Noël. Fort de cette réussite, le dernier soir du périscolaire, les enfants ont pu bénéficier d'une kermesse offerte par le service enfance jeunesse.

Pour cette nouvelle année, toute l'équipe d'animation vous souhaite de passer une belle et heureuse année 2023.

Nous réservons plein de belles activités pour vos enfants.

À bientôt...

Le service enfance jeunesse de CHAMPAGNIER

APPEL À CANDIDATURE ...

... POUR LES JEUNES SPORTIFS ET LES JEUNES ARTISTES DE LA COMMUNE

La municipalité souhaite comme l'année dernière donner un coup de pouce aux jeunes qui sont scolarisés dans une école de sport/étude ou les jeunes au conservatoire. Il faudra envoyer une lettre à la mairie par voie postale ou par mail mairie@champagnier.fr et expliquer son parcours avant le 28 février. Des contreparties seront demandées.

Trois jeunes sportives ont reçu une bourse en 2022.

ACCIDENT PLATEFORME ARKEMA DE JARRIE

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ACCIDENT DE JARRIE LE 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre dernier à 8h45, l'entreprise Arkema située sur la plateforme chimique de JARRIE a déclenché son Plan d'Opération Interne (POI) suite à une explosion suivie d'un incendie dans un atelier de conditionnement de Chlorate de sodium. Cet événement provoqué par un feu d'origine électrique a rapidement été maîtrisé par les moyens d'intervention interne de la plateforme chimique et n'a généré aucun blessé.

La route nationale 85 aux abords du site a été coupée à la circulation dans les deux sens et les automobilistes étaient invités à éviter le secteur. Les sirènes du Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont été déclenchées pour alerter la population et donner consigne aux personnes présentes dans un périmètre de 1100 m autour de la plateforme (nb : aucune habitation de CHAMPAGNIER ne se trouve dans ce périmètre) de se mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment.

Il est mis fin aux consignes de confinement de la population et à toutes les mesures de coupures de circulation aux abords du site autour de 10 heures.

À CHAMPAGNIER le Maire, qui est de fait Directeur des Opérations de Secours (DOS), a placé le Poste de Commandement Communal (PCC) en veille renforcée autour de l'exécutif municipal pour une application efficiente des consignes transmises via la gendarmerie et le poste de commandement du POI.

Conformément aux consignes du POI et en dialogue avec le DOS, les élèves de l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON ont été confinés dans leurs classes et dans le gymnase pour l'une des classes en activité sportive au moment de l'événement. Une information a été envoyée aux habitants via les outils de communication numérique de la commune (Illiwap, site internet), conformément à la consigne "d'informer sans alerter"*

* Dans la gestion des risques majeurs, la différence entre informer et alerter réside principalement dans les moyens employés pour communiquer. Dans le cadre de l'information il s'agit de mettre à disposition les informations aux personnes qui souhaitent l'avoir (site internet, radio, etc.) alors que dans le cadre de l'alerte, il s'agit de pousser l'information vers les personnes impactées (sirènes, mégaphones, systèmes de SMS ou d'appels en masse).

Suite au retour d'expérience (RETEX) organisé par la mission Risque et résilience de Grenoble Alpes Métropole à destination des communes impactées, il apparaît que les organisations communales ont correctement mises en œuvre cette consigne.

Reste cependant des interrogations qui seront traitées lors d'un prochain RETEX notamment vis à vis de la mise en œuvre partielle des moyens prévus au PPI et à la réaction de certains prestataires de services face à l'événement.

Cet événement sans incidence particulière nous permet de mettre en avant d'une part le travail réalisé en 2021 lors de la mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'autre part de l'intérêt d'une formation des populations face aux risques notamment au travers du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).





VIABILITÉ HIVERNALE ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES DU DÉNEIGEMENT

Les épisodes neigeux bien que de plus en plus rares dans notre village reposent inévitablement la question de la responsabilité des uns et des autres concernant ce que l'on nomme techniquement les opérations de "viabilité hivernale" : *entre pratiques usuelles, réglementation effective et partage de compétences, il convient de faire ici un état des responsabilités partagées en termes de déneigement. Préambule d'un travail plus fin de remise en conformité qui sera engagé dès le printemps 2023 sur certains points atypiques de la commune et qui permettra à moyen terme la mise en place d'un Plan d'Intervention pour la Viabilité Hivernale (PIVH).*



En pratique les pouvoirs de police du maire prévoit la compétence municipale pour "Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques [...]" (Article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) et cela malgré le transfert en 2014 de la compétence voirie à Grenoble Alpes Métropole.

Ainsi dans le cas de CHAMPAGNIER c'est bien la commune qui organise le déneigement des voiries publiques situées dans le périmètre d'agglomération. Exception faite donc par exemple de la RD64 hors agglomération (route de la Combe, Route Nouvelle des Combettes), de la RD1085A ou encore de la RN85 pour lesquelles Grenoble Alpes Métropole ou la Direction Inter-départementale des Routes sont compétentes.

Pour réaliser les travaux de viabilité hivernale, la commune dispose d'une astreinte communale, de deux tracteurs agricoles équipés de lames de déneigement et d'un saloir. Les opérations débutent à toute heure et se poursuivent jusqu'à la fin de l'épisode neigeux si les conditions de travail et de repos des agents le permettent. Une priorité est donnée aux voiries les plus circulées et les plus difficiles d'accès avant de pouvoir bien sûr traiter l'ensemble des voiries publiques.

Pour autant notre village compte un grand nombre de voiries privées ouvertes au public ou non. Dans un cas comme dans l'autre la responsabilité du déneigement revient ici au propriétaire de la voie, qu'il s'agisse d'une Société Civile Immobilière (SCI), d'une Association Syndicale Libre (ASL) ou d'une propriété unique avec un droit de passage par exemple.

Si des usages et tolérances ont permis à certaines voiries privées d'être déneigées par la commune, il convient aujourd'hui d'uniformiser le traitement des voiries dans un souci de respect de la loi, d'équité de traitement entre les habitants mais aussi dans un souci de protection des biens et des personnes engagés dans ces opérations.

Si dans le cadre d'opérations de déneigement organisées en régie, comme c'est le cas à CHAMPAGNIER, il est possible de procéder au déneigement de voiries privées cela ne peut se faire qu'à titre onéreux et dans la stricte mesure où aucun prestataire de service ne propose ce type de service aux habitants. Or notre village compte aujourd'hui quatre sociétés proposant un service de déneigement à destination des particuliers, entreprises et collectifs.

Ne pouvant de fait pas intervenir sur voiries privées, il conviendra de définir bien en amont de l'hiver 2023/2024 au travers d'un PIVH la cartographie fine des voiries de responsabilité communale afin d'informer le plus tôt possible les gestionnaires des voiries concernées par la régularisation de nos pratiques afin qu'ils puissent se tourner vers des prestataires de services privés et/ou s'organiser pour procéder au déneigement par eux mêmes.



Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social propose lui dès l'hiver 2022/2023 aux personnes qui seraient concernées par une incapacité physique à procéder au déneigement et par une fragilité financière de prendre en charge une partie des frais de déneigement par un prestataire agréé. Pour cela il s'agit d'en faire la demande à l'adresse ccas@champagnier.fr, un membre du CCAS prendra contact avec vous pour vous accompagner.

ÉTUDES DE ZONE SUD-GRENOBLOIS

RECOMMANDATIONS POUR LES RIVERAINS (SOURCE PRÉFECTURE DE L'ISÈRE)

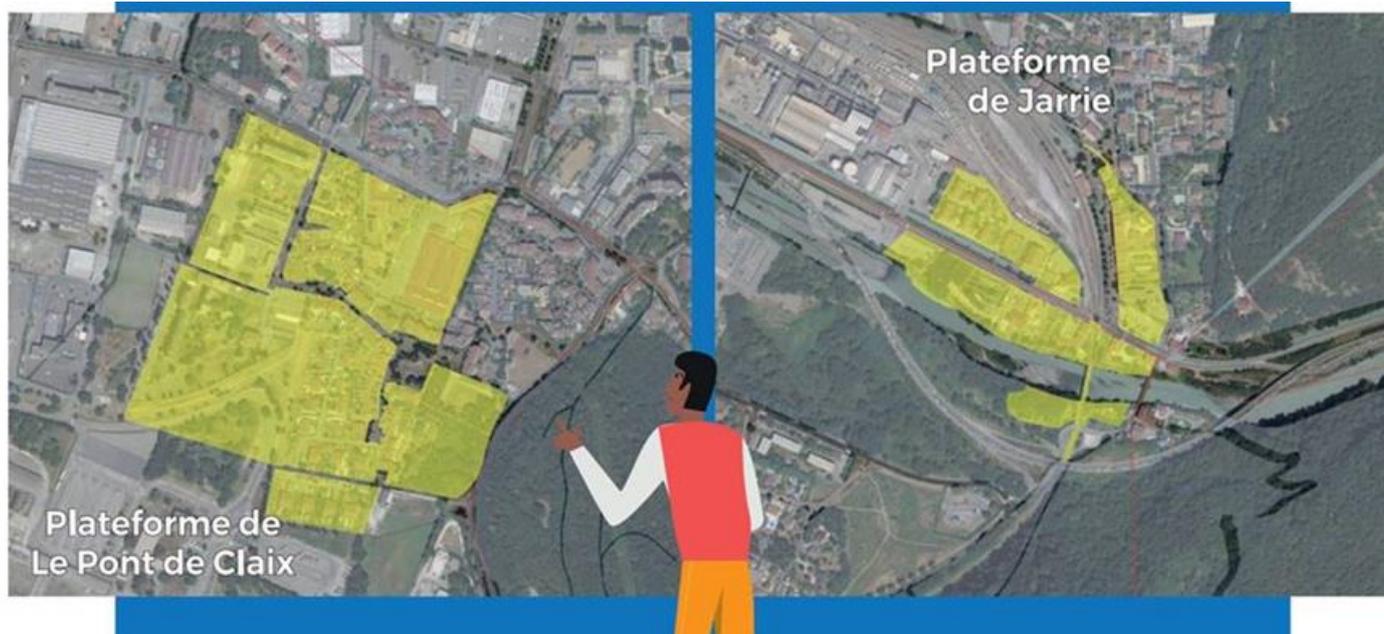
Lancée fin 2012 pour répondre aux objectifs du deuxième Plan national santé environnement, une étude de zone a été réalisée sur 18 communes du Sud de l'agglomération grenobloise. Elle avait pour objectif de savoir si l'état des milieux est compatible avec les usages qui en sont faits. Elle a couvert plusieurs milieux (air, gaz des sols, sols, végétaux) et de nombreux polluants issus des différentes activités humaines dans le secteur (tertiaire, transport, industrie...).

Compte tenu de l'historique des activités humaines dans le Sud Grenoblois, les habitants pouvaient légitimement s'interroger sur l'impact sur leur santé des nombreuses activités (industrielles, tertiaires, transport) historiques et actuelles de la zone Sud Grenoblois. L'étude permet de conclure à une compatibilité des usages avec les milieux (air, eau et une large majorité des sols) et qu'il n'est pas nécessaire d'engager des investigations complémentaires.

Cependant, sur certaines parcelles privées résidentielles en zone 1 (voir cartographie page suivante) à proximité des plateformes de PONT-DE-CLAIX et JARRIE, l'étude fait ressortir la présence de dioxines dans les sols qui nécessite de prendre des recommandations quant à l'usage des sols. Les taux constatés restent cependant dans des limites qui n'emportent aucune mesure d'interdiction.

Les dioxines sont des composés chimiques principalement issus de la combustion (de déchets, de bois) ; elles s'accumulent dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire. La pollution aux dioxines peut venir d'activités anciennes ou d'une remobilisation de pollution contenue dans des poussières voire de pratiques actuelles incorrectes (brûlage de déchets en cheminée, brûlage de déchets verts...).





La zone 2 correspond aux parcelles des communes de PONT-DE-CLAIX, JARRIE et CHAMP-SUR-DRAC qui ne sont pas visées dans la zone 1. La zone 3 correspond aux 15 autres communes concernées par la zone d'étude (ÉCHIROLLES, EYBENS, BRESSON, BRIÉ-ET-ANGONNES, CLAIX, CHAMPAGNIER, VAULNAVEYS-LE-BAS, MONTCHABOUD, VIZILLE, VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET, NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE, SÉCHILLENNE, VIF, SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS, SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE).

En parallèle de l'étude de zone, Santé Publique France a réalisé une étude épidémiologique sur les cancers dans les communes du bassin industriel du Sud Grenoblois. Les analyses portant sur l'ensemble des cancers ne montrent pas d'excès de leur nombre ni de la mortalité par cancer dans les communes riveraines des plateformes industrielles de PONT-DE-CLAIX et de JARRIE. Ainsi, les cancers, toutes localisations confondues, n'y sont pas plus fréquents que dans le reste du département. Les analyses par localisation de cancer montrent toutefois un excès de mésothéliomes de la plèvre lié à une exposition professionnelle ou paraprofessionnelle à l'amiante.

Recommandations sanitaires liées à la présence de dioxines dans les sols en zone 3

Sur ces parcelles, des recommandations aux particuliers sont formulées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elles concernent l'hygiène individuelle, l'entretien du logement, le potager et l'alimentation, adaptées selon les teneurs observées afin de limiter l'ingestion indirecte de polluants par le sol ou par la production de produits destinés à la consommation humaine.

A noter que ces recommandations et bonnes pratiques pourraient être diffusées dans toute zone urbaine même hors zone d'étude.

LES MESURES SUIVANTES PERMETTENT DE RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX POLLUANTS PRÉSENTS DANS LES POUSSIÈRES DES SOLS

Hygiène individuelle : efficacité des gestes simples

- ☺ Lavage des mains après les activités de jardinage ou les jeux en contact avec des sols nus
- ☺ Veiller à avoir des ongles coupés courts et brossés
- ☺ Limiter le contact main-bouche
- ☺ Éviter les jeux en contact direct avec la terre
- ☺ Lavage fréquent des jouets utilisés en extérieur
- ☺ Lavage des vêtements de jardinage

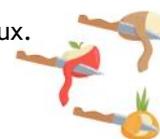


Entretien du logement : limiter l'entrée de poussières extérieures

- ☺ Nettoyage humide des sols
=> préférer la serpillière au balai ou à l'aspirateur qui remettent les poussières en suspension)
- ☺ Retirer les chaussures en venant du jardin

Potagers et alimentation

- ☺ Éplucher les légumes et les laver soigneusement
- ☺ Ne pas utiliser de cendres comme amendement des sols (apports de dioxines mais également de métaux)
- ☺ Ne pas brûler de déchets y compris des végétaux.
- ☺ Veiller à avoir une alimentation diversifiée



Des recommandations sont également formulées pour surveiller et limiter les émissions de dioxines (gestion des poussières lors de chantier, surveillance des rejets industriels, couverture des terrains nus).





POINT SUR L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO ÉLECTRIQUE, VOIE VERTE DE LA COMBE, CHRONOVÉLO

DU NOUVEAU POUR LE VÉLO !



En novembre dernier, Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ont adopté le **lancement d'une aide à l'achat de vélo** pour les particuliers.

Disponibles au printemps 2023, ces primes pourront être utilisées pour l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique, d'un vélo-cargo, pliant ou adapté aux personnes en situation de handicap.

Qu'il soit neuf ou d'occasion.

Cette aide sera ouverte à tous les habitants du territoire de la Métropole et du Grésivaudan âgés de plus de 18 ans. Elle sera plafonnée à un vélo par adulte sur trois ans et son montant sera calculé en fonction des revenus.

"Cette aide concernera près des trois quarts des métropolitains au regard des critères de ressource, a souligné Christophe FERRARI, Président de Grenoble Alpes Métropole, lors de la présentation du dispositif. C'est le signe de notre volonté de donner un coup d'accélérateur à l'achat de vélo, en particulier pour les déplacements de courte et moyenne distance" (communiqué de Grenoble Alpes Métropole - novembre 2022).

Pour bénéficier de cette aide, il faudra se rendre chez un vendeur de vélo partenaire du dispositif dans la Métropole et le Grésivaudan, demander un devis pour un vélo puis déposer un dossier auprès de M Tag (avec le devis, une pièce d'identité et les justificatifs de revenus). Si ce dernier est accepté, le demandeur recevra un bon d'achat utilisable chez le vendeur de vélo. Il n'y aura donc pas d'avance de frais.

Une communication dédiée sera réalisée par la commune, la métropole et le SMMAG dès que les modalités de mises en œuvre définitives auront été finalisées.

LA VOIE VERTE DE LA COMBE

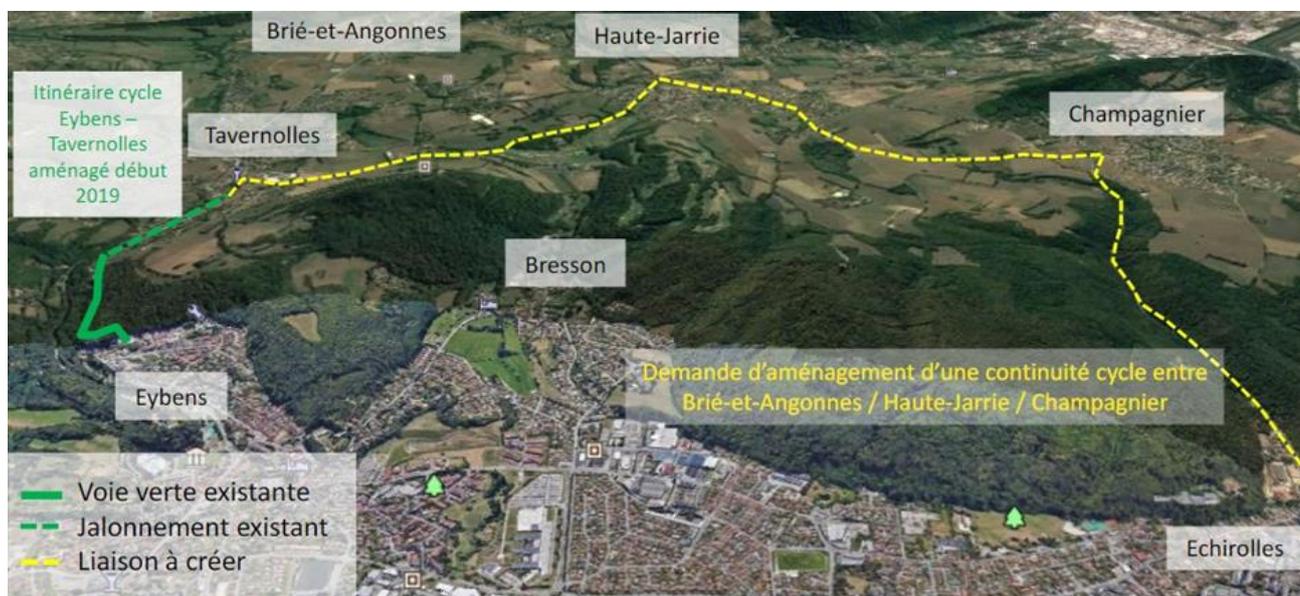
Fin 2022 une nouvelle étape a été franchie pour la réalisation de la **liaison cyclable du plateau de CHAMPAGNIER**.

Rappelons que depuis 2020, nous sommes passés de ce qui n'était qu'une simple orientation du Plan de Déplacements Urbains 2030 à l'une des réalisations inscrites au schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables pour le mandat en cours.

Un comité de pilotage (COFIL) regroupant les communes traversées (BRIÉ-ET-ANGONNES, JARRIE, CHAMPAGNIER et ECHIROLLES) ainsi que les services de la Métropole et du SMMAG est aujourd'hui en place pour avancer sur ce dossier plus complexe qu'il n'en a l'air. Ainsi fin 2022 ce COFIL a validé, suite aux nombreuses pré-études déjà menées, le tracé de la future voie verte. Sur les trois tronçons (TAVERNOLLES / HAUTE JARRIE, HAUTE JARRIE / CHAMPAGNIER ET COMBE DE CHAMPAGNIER) les contraintes foncières et techniques sont nombreuses à lever.

Rien que sur la Combe de CHAMPAGNIER, l'enjeu est à l'acquisition complète ou partielle de 46 parcelles privées ce qui représente un enjeu foncier suffisamment complexe pour nécessiter la réalisation d'une Déclaration d'Utilité Publique, étape administrative lourde mais qui permet d'offrir la garantie à terme de disposer de l'ensemble des emprises nécessaires à la réalisation de cette voie verte. Les crédits d'investissement nécessaires à cette réalisation, soit 1,7 millions d'€ TTC hors aléas, sont eux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de Grenoble Alpes Métropole qui reste aujourd'hui seul financeur dans l'exercice de la compétence voirie.

Si la détermination de la commune et de Grenoble Alpes Métropole à avancer sur ce dossier n'est plus à démontrer, la complexité de ce dossier amène à envisager une réalisation effective à la fin du mandat en cours. Nous restons pour autant entièrement mobilisés pour raccourcir ce délai pour la sécurité de toutes et tous.



| VIE MUNICIPALE |



POINT SUR L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO ÉLECTRIQUE, VOIE VERTE DE LA COMBE, CHRONOVÉLO ... SUITE

Toujours niveau aménagement, L'EXTENSION DE LA CHRONO VÉLO 3 (voie cyclable qualitative en site propre) entre la mairie de PONT-DE-CLAIX et le carrefour entre la RD64 et la RN85 est en chantier ! Longtemps bloqués par des difficultés réglementaires, les travaux d'extension de la Chrono Vélo 3 vont permettre de relier dès la fin 2023 GRENOBLE à la ZAC du Saut du Moine avant d'atteindre dans quelques années VIZILLE et au delà.



Si les habitants de CHAMPAGNIER ne sont que peu nombreux à utiliser cet axe à vélo, nous ne pouvons que nous réjouir que demain une partie du flux automobile présent sur la RN85 puisse se reporter sur le vélo.

À défaut d'offrir une alternative aux mobilités de transit vers les stations de ski notamment, la voie cyclable offrira, en complément des transports en commun, une opportunité de report modal pour les employés de la ZAC du Saut du Moine et plus largement à toutes les populations vivant dans le Sud Grenoblois.



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais impartis

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ne sont obligatoires que dans les communes de plus de 1500 habitants pourtant, depuis longtemps, CHAMPAGNIER a décidé d'en avoir et d'en maintenir un.

Un CCAS dispose d'un budget annexe qui est financé presque exclusivement par la commune, mais c'est bien un Conseil d'Administration (CA) indépendant qui **délibère** et qui décide, **en toute confidentialité**, des aides individuelles ou collectives à accorder aux Champagnards.

Le CA du CCAS de CHAMPAGNIER se réunit tous les mois et est présidé de droit par le Maire auquel s'ajoutent 4 élus et 4 personnes qualifiées, actives dans le domaine associatif nommées par le Maire.

CHAMPAGNIER adhère aux unions Départementale et Nationale des CCAS ce qui nous permet de bénéficier de formations, d'informations ou de conseils. Représenté au CA de l'union départementale, nous en sommes d'ailleurs la plus petite des 22 communes élues !

Par ailleurs, localement, nous sommes en relation permanente avec les équipes des communes voisines, plus importantes, et donc mieux organisées, pour avancer sur certaines actions individuelles ou collectives : épicerie solidaire, demande d'attribution de logements sociaux...

Alors il est vrai que le CCAS de CHAMPAGNIER reste une petite structure, toutefois, il peut compter sur les membres de son CA et le personnel de la mairie toujours là pour nous aider, nous accompagner.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse ccas@champagnier.fr

Jean Paul JULIEN, conseiller municipal délégué à l'action sociale et vice-président du CCAS pour la liste Champagnier en Commun

Nahalie BARON, Hubert COLLAUVET et Brigitte ORGANDE
élus de la liste Ensemble pour l'avenir de Champagnier





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Pour rappel, depuis le 21 mars 2017, la mairie de CHAMPAGNIER n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité.

En effet, les demandes sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques (mai 2009).

Ces nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site =>
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreintes
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

Pour en savoir plus, consultez le guide des droits et des démarches administratives dans le département de l'Isère =>
<http://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives>.

COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- ✍ la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- ✍ une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- ✍ un justificatif de domicile.



Vous devrez signer au guichet devant un élu.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie.

Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille

Une personne ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date de la nationalité française. L'attestation délivrée au moment du recensement militaire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Cette attestation doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé par l'intéressé à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il en va de même pour toute absence du domicile supérieure à 4 mois.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est dans l'irrégularité et ne peut passer d'examen.

Il peut se faire régulariser avant l'âge de 25 ans auprès de la Mairie de son domicile (ou au Consulat s'il réside à l'étranger).



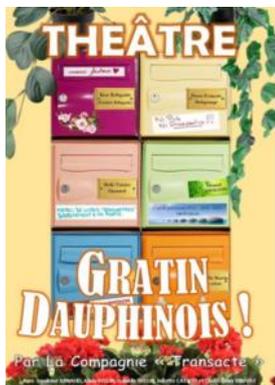


À VENIR

4 MARS / SPECTACLE « GRATIN DAUPHINOIS »

PAR LA COMPAGNIE TRANSACTE

La troupe Transacte est une compagnie de théâtre amateur grenobloise domiciliée à SAINT MARTIN D'HÈRES, formée en 2019 à l'Ecole des Gens de Grenoble. La troupe est invitée par "Le chemin des mots".



L'histoire de la pièce : Dans un contexte où les citoyens sont tenus de s'isoler, quelques habitants d'un même immeuble bravent l'interdit. Qui de mieux qu'un coach en développement personnel pour se confier ? À condition qu'il le veuille....

Durée : 1h10
Horaire : samedi fin d'après-midi (horaire à confirmer)
Lieu : Espace 4 Vents

8 MARS / VISITE MUSÉE GRENOBLE

La MJC propose une visite guidée de l'exposition "De la nature" au musée de GRENOBLE le mercredi 8 mars à 17h30. 20 places disponibles. Tarif 10 €

Inscriptions à contact@mjc-champagnier.fr

Plus d'infos sur le site internet de la MJC de CHAMPAGNIER

<http://www.mjc-champagnier.fr/evenements/>

8 MARS / CARNAVAL

CARNAVAL
Champagnier
mercredi 8 mars 2023

Gratuit

PROGRAMME

- 15h – 15h30 : Maquillage/Jeux
- 15h30 – 16h30 : Défilé dans le village
- 16h30 – 17h30 : Goûter/Jeux
- à partir de 17h30 : Spectacle de feu (20 min) / Brûlage de "Monsieur Carnaval"

Rdv à l'espace des 4 vents

Thème : À la conquête de l'espace

Avec la participation de la compagnie **FUEGOLKO**

Organisé par le Sou des Ecoles
Avec la participation du service Enfance-Jeunesse

Pour nous aider, contactez-nous : soudestecoles.champagnier@gmail.com

11 MARS 2023 / JOURNÉE PROPRE

LE PRINTEMPS ARRIVE ... ET AVEC LUI LA « JOURNÉE PROPRE »

Comme chaque année, nous comptons sur votre participation en nombre à la « journée propre ».

A cette occasion, vous ferez un geste pour l'environnement en venant nous aider à nettoyer les bords des routes, fossés et autres espaces verts.

Le rendez-vous est fixé le **samedi 11 mars** à 8h30 aux 4 Vents.

Nous vous conseillons de vous munir de gants et de bottes.

Un buffet froid clôturera cette matinée.



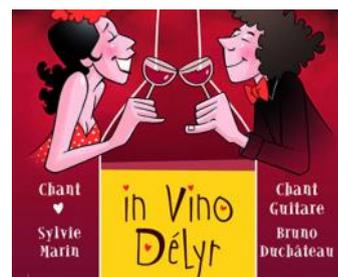
18 MARS / SPECTACLE



Dans le cadre de la 7^{ème} édition du festival «PAROLES PARTAGÉES» rencontres artistiques francophones du 18 mars au 16 avril 2023 par la Cie **KALÉIDOSCOPE**, sous la direction de Laurence GRATTAROLY.

Festival de rencontres culturelles et artistiques intergénérationnelles pour valoriser la langue française et son expression, la diversité culturelle, la mixité sociale et territoriale, le savoir dire pour mieux savoir être ensemble, la commune de CHAMPAGNIER a le plaisir de s'associer à cet évènement avec la programmation du spectacle «In Vino Délyr» par la Cie des Allumés, un spectacle vocal bien décalé avec dégustation de vin.

Voir la vidéo sur Youtube
<https://youtu.be/ewV52K435Ls>



Spectacle «In vino délyr» par la Cie des Allumés avec dégustation de vin à partir de 20 H le samedi 18 mars à 20H30 Espace des 4 Vents.

Chant, amour et vin, sont le fil rouge que déroulent ces deux chanteurs dans ce spectacle d'humour musical.

Nous vous attendons nombreux.

En savoir +
Spectacle à partir de 10 ans
Tarifs

5 € : - de 18 ans : - un verre de sirop offert !
8 € : + 18 ans - demandeur d'emploi, étudiants
10 € : adhérents Kaléidoscope et Champagnards
12 € : plein tarif





A VENIR

26 MARS / ULTRA CRAZY CROSS

Une course pédestre nature très appréciée pour son ambiance et sa convivialité.



LE CROSS LE PLUS DÉJANTÉ DE L'AGGLO !

U3C 2023 ce sera le **dimanche 26 mars 2023**

Pour cette 10^{ème} édition, l'équipe se met en quatre pour trouver des idées encore plus folles et proposer de nombreuses animations.

Déguisements fortement appréciés !

Nouveauté cette année : le parcours 6 km sera accessible en joëlette pour les personnes en situation de handicap.

Pour l'inscription d'une équipe joëlette, contact par mail :

cross.champagnier@gmail.com

Pour que cette belle manifestation profite à tous !!!

D'autres informations très prochainement sur le site et sur les réseaux.

Clôture des inscriptions samedi 24 mars à 15h



1ER AVRIL / LA DICTÉE

Après plusieurs années d'interruption, la dictée est de retour sur CHAMPAGNIER. N'hésitez pas à venir vous exercer, seul-e-s, ou en famille, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

La dictée fait partie de la programmation du Festival Paroles Partagées 2023.

La 8^{ème} Dictée de CHAMPAGNIER organisée le Samedi 1er Avril à l'Espace des 4 Vents, par le Club d'Orthographe de CHAMPAGNIER avec le soutien de la municipalité, et en présence de Mr Guillaume TERRIEN (Champion de France de Dictée).

Tous niveaux : primaires, collégiens, lycéens, adultes amateurs et confirmés

Arrivée des candidats à 13 h / Dictée 14h

Participation : 5 €.

Gratuit pour les primaires, collégiens et lycéens

Nombreux lots



En savoir +

Contact : ☎ 04 76 98 42 00
Inscriptions du 20 février au 30 mars 12h

✉ dictee.champagnier@gmail.com ou

<https://www.helloasso.com/associations/club-d-orthographe-de-champagnier/evenements/8eme-dictee-de-champagnier>

3 ET 4 JUN / FAITES DU SPORT

La Faites du Sport est un événement sportif intercommunal sur 2 jours.

L'édition de 2023 aura lieu le weekend du 3 et 4 juin.

Depuis l'année dernière, la commune de CHAMPAGNIER fait partie de cette belle challenge.

La réunion de lancement aura lieu le 18 février à 10h à la mairie de BRIÉ ET ANNONNES

Au programme de cette réunion ==> lieux des activités 2023 - sports pratiqués - améliorations - tarifs - etc. ...



“ Vous souhaitez créer une équipe ou participer en tant que bénévole à cette belle aventure alors venez nous rencontrer le **samedi 18 février**.

Vous pouvez nous contacter par mail

✉ faitesdusport.brie@gmail.com

ou nous suivre sur FACEBOOK

FaitesduSport Brié (Jarrie Champagnier)





RETOUR EN IMAGE

19 NOVEMBRE / CONCERT PINK FLOYD

UNE SOIRÉE (SANS DOUTE) INOUBLIABLE

Le 19 novembre 2022, quatre cents personnes, dont un bon nombre résidant à CHAMPAGNIER, ont pu assister au concert des Best of Floyd, organisé par la MJC, le RIA, le Coup de Vent avec le soutien de la municipalité. Beaucoup d'autres n'ont pu le faire faute d'avoir retenu leurs places assez tôt.

Magistralement sonorisés par Christian ALCIATO assisté de Claude BELMUDES, éclairés par Flavien BELMUDES, les cinq musiciens de Best of Floyd se sont donnés à cœur joie sous les lasers de Jean-Louis PARIGOT. Pendant plus de deux heures, ils ont fait revivre sans prétention mais avec une très grande fidélité différentes périodes du répertoire des Pink Floyd, et cela, à la grande satisfaction du public.

Les personnes présentes ont également tenu à saluer le travail des vingt bénévoles qui, avec efficacité et bienveillance, ont su les accueillir dans des conditions optimales.



Photos JF PLASSART

Remerciements

Merci aux élu-e-s, aux services municipaux de CHAMPAGNIER qui nous ont accompagnés dans la préparation de ce concert, au SDIS (pour leur conseil en matière de sécurité incendie) et aux communes de BRIÉ ET ANNONNES et ECHIROLLES pour leur prêt de chaises.

Merci à JF PLASSART, notre correspondant local du Dauphiné Libéré, pour ses articles.



Les bénéficiaires de cette soirée ainsi que les contributions financières des bénévoles, de l'Amicale des retraités de la chaufferie de Grenoble et de certains spectateurs, ont été reversés à l'ONG Pompiers Humanitaires et Solidaires.

Un chèque de 1 500 € a été ainsi remis le 10 décembre à Fred VIGREUX, président de cette ONG, par Sandrine DARQUIE, présidente de la MJC en présence de Franck LORENTE (RIA), Vincent RABARY (Le Coup de Vent) et de Florent CHOLAT, maire de CHAMPAGNIER et d'Hervé ALOTTO (adjoint) lors d'une petite cérémonie organisée par la municipalité.

Très touché par ce geste, et après avoir remercié les organisateurs, Fred a indiqué comment cette somme participera à financer une très prochaine mission en Ukraine.

Une soirée réussie sur tous les plans...sans aucun doute.

27 NOVEMBRE / VIDE-GRENIER



Cette nouvelle édition de vide grenier de Champagnier a été une réussite. Le Sou des Écoles remercie les exposants pour leur participation et leur bonne humeur, et les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement du vide grenier et sans qui celui-ci n'aurait pas été possible.



L'argent récolté financera les sorties et projets scolaires de l'école de CHAMPAGNIER.

Merci à tous !





RETOUR EN IMAGE

1^{ER} DÉCEMBRE / SICCE

Dans le cadre d'un accompagnement professionnel, le jeudi 1 décembre de 8h30 à 11h30, en salle du conseil, le relais petite enfance du SICCE a organisé un temps d'échanges et de rencontres avec les assistants maternels et les gardes à domicile sur une animation "Ombres et lumières" en partenariat avec le musée de la chimie de JARRIE. 8 assistantes maternelles et 33 enfants ont pu y participer dont 4 assistantes maternelles et 14 enfants de CHAMPAGNIER.

Les enfants ont pu manipuler des objets lumineux, jouer avec une lampe de poche, remarquer que le "cercle lumineux" produit par la lampe "grossit" quand on s'éloigne du mur où il est projeté et "rétrécit" quand on s'approche, mettre leur ombre et celles de figurines en perspective, expérimenter la façon dont naissent les ombres pour découvrir qu'ombre et lumière sont indissociables.



S I C C E

16 DÉCEMBRE / GOUTÉ DE NOËL À L'ÉCOLE



Vendredi 16 décembre, dernier jour d'école avant les vacances de Noël, le Sou des Écoles est venu accompagné du Père Noël pour distribuer des sacs à tous les élèves et partager un goûter avec des gâteaux faits par des parents et des gâches vendéennes de chez Céline. À la fin du Noël de l'école où chaque classe a présenté un spectacle aux autres classes, le père Noël est apparu après avoir été appelé par les enfants et les maîtresses.

L'équipe du Sou des Écoles remercie tous les parents qui nous aident tout au long de l'année lors de nos ventes et événements !

16 DÉCEMBRE / CONCERT DE NOËL



Le traditionnel concert de Noël organisé par Jean-Marc FOURMON, professeur de guitare à la MJC, a eu lieu dans l'église St André de CHAMPAGNIER.

Pendant presque 2 heures les champagnards ont pu profiter des chants de Noël.

La première partie était destinée aux élèves de Jean-Marc, enfants et adultes qui ont interprété plusieurs classiques de Noël à la guitare et au chant.

Ensuite les deux filles de Jean-Marc ont chanté, sous l'accompagnement de leur père, des chants de Noël en plusieurs langues.



17 DÉCEMBRE / FÊTE DE NOËL

Malgré le froid, la fête de Noël s'est déroulée avec une bonne fréquentation.

Plusieurs associations du village, la MJC, le Sou des écoles, le RIA (organisateur du cross de Champagnier) et les Pompiers Humanitaires et Solidaires (PHS) étaient présentes sur la Place Laca et proposaient différents plats et boissons aux côtés des food truck « La Cuisine des Mamans » et « Blackwood BBQ Smoker ».

Des crêpes sucrées et salées pour le Sou des Écoles, des huîtres/crevettes et du vin blanc pour le RIA puis de la soupe et du vin chaud pour PHS. La MJC proposait des hot dogs pour les enfants et des boissons fraîches.

Les associations étaient là en premier lieu pour passer un moment festif avec les habitants sans forcément faire des recettes pour leur association.



Les enfants étaient accueillis sous un chapiteau par Anne LAMBERT et Fabienne REYMOND pour une lecture sur le thème de Noël.

Jean Marc FOURMON assurait l'accompagnement musical.

Ensuite un goûter était offert aux enfants par la municipalité qui consistait d'un chocolat chaud, d'une brioche et d'une clémentine.



Les enfants émerveillés par les histoires de Noël et réchauffés par le chocolat chaud attendaient avec impatience l'arrivée du père Noël.



Il a fait son apparition en début de soirée et distribuait des papillotes, discutait avec les enfants tandis que les parents prenaient des photos.

La fête a continué jusqu'au moment où il n'y avait plus rien pour se restaurer.

Merci aux associations d'avoir répondu présent à ce rendez-vous incontournable.





RETOUR EN IMAGE

AAPPMA - L'AMICALE DES PÊCHEURS

BILAN ANNÉE 2022 ET PRÉVISIONS 2023

L'année 2022 aura enfin pu se dérouler sans les contraintes de la COVID et cela a permis à l'AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de PONT DE CLAIX de mener à bien toutes les activités prévues. Pourtant, début juin, nous avons subi des températures élevées ponctuées par une sécheresse importante. Nous avons ainsi été contraints de faire une pêche électrique de sauvetage dans la Gresse, en collaboration avec la Fédération de pêche de l'Isère, et maintenir durant tout l'été une surveillance sur tous nos cours d'eau.

Après deux années de baisse au niveau du nombre d'adhérents, cette saison s'est concrétisée par une hausse de 9% environ du nombre de cartes vendues, ce qui n'est pourtant pas la tendance départementale (-3%).

Merci de nous être fidèle ou de rejoindre notre AAPPMA car cela est très important pour nous. Ceci nous permet de maintenir un grand nombre d'activités (lâcher de truites surdensitaires, journée jeunes, journée retraités, sortie pêche en bus au barrage de Monteynard, lâcher de truitelles fario, etc...).



Même si nous avons augmenté la quantité de nos lâchers et de nos empoisonnements, nous continuons à maintenir une situation financière saine, en contrôlant nos dépenses et en passant beaucoup de temps à trouver des financements.

Nos cartes de pêche sont toujours disponibles chez notre distributeur Décathlon Comboire à ECHIROLLES (règlement uniquement en CB) mais aussi bien sûr directement par internet sur le site de cartedepeche.fr.

Il est important pour nous que vous essayiez d'enregistrer votre adresse mail lors de la prise de votre carte, car ainsi, nous pouvons vous faire part plus facilement des dernières informations sur nos manifestations (annulations, reports, rappels...).

A savoir

Lundi 27 février
entre 17h et 19h
à la MDA de PONT DE CLAIX
29 avenue du Maquis de l'Oisans
dernière permanence pour
l'acquisition des cartes de pêche
avec un règlement en espèces



AAPPMA L'Amicale des Pêcheurs

 aappma.adp38@gmail.com

Site internet : <http://pecheurs38.canalblog.com/>

| DERNIERE MINUTE |

VISITE DE L'ENTREPRISE GME

Curieux de comprendre le fonctionnement d'une centrale d'enrobé ?

Ponctuellement incommodés par les odeurs de bitume ?

La société Grenobloise de Matériaux Enrobés GME, située aux Isles de CHAMPAGNIER, vous propose une journée porte ouverte afin de vous permettre de découvrir le fonctionnement du poste d'enrobé à chaud et d'échanger avec les exploitants.

Rendez-vous sur le site de
l'entreprise à CHAMPAGNIER

le mercredi 8 février

à 14h

Des équipements de sécurité vous seront remis sur place afin de pouvoir suivre la visite.





POLICE PLURICOMMUNALE

 Pour contacter les agents de police municipaux
☎ 06.01.81.03.13
 policepluricommunale.jccb@gmail.com
 Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHÈQUE

Mardi 17h30 à 20h30
 Mercredi 10h à 12h
 et de 15h à 19h
 Vendredi 16h30 à 19h

VACANCES SCOLAIRES FÉVRIER

Mercredi de 15h à 19h

AGENDA

DIMANCHE 19 FÉVRIER
ACCA - vente annuelle boudins
 8h à 14h - devant Espace 4 Vents

SAMEDI 4 MARS
Théâtre « Gratin Dauphinois »
 15h - Espace 4 Vents

MERCREDI 8 MARS
Carnaval
 à partir de 15h - Espace des 4 Vents

SAMEDI 11 MARS
Journée propre
 8h30 - Espace 4 Vents

SAMEDI 18 MARS
Spectacle « In vino délyr »
 20h30 - Espace 4 Vents

DIMANCHE 19 MARS
Tournoi de scrabble
 8h30 - Espace 4 Vents

DIMANCHE 26 MARS
10ème cross
 9h30 - Espace 4 Vents

SAMEDI 1^{ER} AVRIL
La Dictée
 13h - Espace 4 Vents

MAIRIE



Ouverture au public

Lundi
 13h30 à 17h30
Mercredi
 9h à 12h - 13h30 à 17h30
Vendredi
 9h à 12h
Mardi et jeudi
 pas d'accueil



Courriel
mairie@champagnier.fr

Site web
www.champagnier.fr

Urbanisme
Sur rendez-vous

Accueil téléphonique
 ☎ 04.76.98.08.83

Permanence Maire/Elus
Sur rendez-vous



JEUDI 23 FÉVRIER

ATELIER PARTICIPATIF

« Bibliothèque »

19h - Mairie

INSCRIPTION ÉCOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON



N'oubliez pas de procéder à l'inscription de vos enfants, nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, à l'école.

Dossier à retirer en mairie.

☎ 04 76 98 08 83 ✉ mairie@champagnier.fr

LOCATION ESPACE DES 4 VENTS



La location de l'Espace des 4 Vents pour les particuliers domiciliés à CHAMPAGNIER sera de nouveau possible à partir du 1er avril prochain.



Journal
d'information
Écho Champagnard
FÉVRIER 2023

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER 38800
 Place de l'église
 Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
 Crédit photos Commune, Mairie, Jeff PLASSART
 Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
 Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution